

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19, avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

N° 2012-32730/DENV

Nouméa, le 29 AOUT 2012

Le Directeur,

à

Lot 25 A4
Rue de l'Astrolabe
Yahoué
98809 Mont Dore

RAR n° RA 01 713 057 4 NC

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement - exploitation d'un élevage de porcs sur la commune de Poya

Référence : dossier de déclaration reçu le 17 juillet 2008

Pièces jointes : un projet d'arrêté et ses prescriptions techniques

Madame,

Veillez trouver ci-joint le projet d'arrêté fixant les prescriptions techniques applicables à vos installations d'élevage de porcs sur la commune de Poya.

Je vous prie de bien vouloir me communiquer vos observations sur ce projet d'arrêté, sous **un délai de 15 (quinze) jours.**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement


Jacques FOURMY

